

Leconews le 6.05.17

L'entrée en Bourse, une alternative pour les EPE



L'entrée en Bourse et le partenariat public privé constituent des alternatives pour les entreprises publiques pour se développer selon le président de l'Union nationale des entrepreneurs publics (Unep) et également PDG du groupe public Cosider.

Face à une conjoncture économique difficile, les entreprises publiques devront s'appuyer sur de nouveaux modes de financement alternatifs, selon Mr Rekhroukh qui a souligné que les entreprises devront tirer profit, particulièrement, de la dynamisation de la Bourse

d'Alger, des nouveaux produits financiers proposés par les banques, des fonds d'investissement ainsi que du Partenariat public-privé. Pour ce qui est de la Bourse, 8 entreprises avaient reçus l'aval du Conseil des participations de l'Etat (CPE) en 2013 pour l'ouverture ou l'augmentation de leur capital social à travers la Bourse. Il s'agit de trois cimenteries relevant du groupe GICA, dont celle d'Aïn Kbir, du Crédit populaire d'Algérie (CPA), de la compagnie d'assurance CAAR, de Cosider Carrières (filiale du groupe Cosider), de l'entreprise Hydro-aménagement et de Mobilis. Dans le cas de la souscription de la Société des ciments d'Aïn-Kebira (SCAEK) en 2016, elle a été déclarée "infructueuse" et retirée, puisque la réglementation exige un minimum de 20% du montant total de la souscription alors que la levée de fonds avait atteint à peine 5% des 19 milliards de dinars que cette entreprise espérait lever sur le marché financier.

Concernant le projet de leur introduction en Bourse, le président de l'Unep relève la "défaillance" de la communication et le manque d'expérience des Intermédiaires en opérations de Bourse (IOB) dans l'accompagnement de ces entreprises. Pourtant ces dernières ont fait l'objet d'un "audit minutieux" auprès de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) qui les a jugées "éligibles" mais le processus de leur introduction a coïncidé avec le lancement de l'emprunt obligataire pour la croissance économique, "un projet alléchant sans aucun risque".

Quant au partenariat public-privé, le président de l'Unep explique que la réussite de ce nouveau mode de financement des projets dépend de plusieurs préalables, notamment l'existence d'un ancrage juridique et de fonds d'investissement. « C'est une formule multiforme qui peut soulager le Trésor public. Mais ce qui préoccupe le plus, c'est de trouver les meilleurs moyens pour vendre nos projets », a-t-il estimé en soulignant que « les investisseurs qui viennent en Algérie sont principalement séduits par les fortes potentialités de notre marché ».

Abordant la question des plans de restructuration et des mesures d'aides au secteur public, le président de l'Unep estime que la performance des entreprises publiques dépend de plusieurs facteurs, notamment son statut de propriété de l'Etat en reconnaissant que l'entreprise publique reste, malgré toutes les critiques qu'elle subit, "très utile" pour le pays. Enfin, les conditions permettant le développement du secteur économique national ont été énumérés par M. Rekhroukh qui réitère les revendications de l'Unep formulées lors de la dernière tripartite à Annaba, appelant à prioriser la production nationale, à appliquer effectivement la loi qui consacre une part de préférence nationale de 25% aux entreprises algériennes, à alléger la fiscalité de l'entreprise, ce qui va aider à capter le capital informel et augmenter, par conséquent, l'assiette fiscale, et à limiter davantage les importations pour encourager le développement d'un tissu industriel local à terme.